

LE COMMENTAIRE

de **Frédéric Cherbonnier**
et **Emmanuel Thibault**

Vers une retraite « à la carte » équitable ?

La conférence sociale de juin va plancher sur une nouvelle réforme de notre régime de retraite. Comme depuis près de vingt ans, on s'apprête à modifier certains éléments sans toucher à la philosophie de notre système par répartition. Une énième réforme « paramétrique » qui, comme toutes les précédentes, devrait se révéler insuffisante et nous obliger rapidement à de nouveau réformer !

A ce titre, l'exemple de la réforme Balladur de 1993 allongeant la durée de cotisation de trente mois est éloquent. Selon une étude récente d'Antoine Bozio, elle n'aurait conduit qu'à un report de l'âge de la retraite moyen de cinq mois pour les femmes et de neuf pour les hommes ! Dix ans plus tard, la réforme Fillon devra voir le jour car le régime n'est toujours pas à l'équilibre.

L'idéal serait bien sûr d'avoir le courage politique de mettre en place une réforme profonde qui cherche à assurer pour longtemps l'équilibre et l'équité de notre système de retraite en visant, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre en Suède, à la « neutralité actuarielle ». En théorie, il s'agit d'offrir à chacun une retraite « à la carte » reflétant le montant de ses cotisations passées. Ainsi, partir un an plus tôt à la retraite se traduirait mécaniquement par une « décote » reflétant une année de moins de cotisation et, surtout, une année de plus (de l'espérance de vie) à la retraite. Le calcul effectué pour déterminer le

niveau de la pension permet ainsi en théorie un « juste » reversement, proportionnel à l'effort de chacun.

Mais le diable se cache dans les détails : quelle espérance de vie au moment du départ à la retraite choisir pour calculer le niveau des pensions ? Doit-on discriminer en fonction du sexe et/ou du métier ? En pratique, tout le monde est traité à la même enseigne, ce qui constitue une forme d'injustice : la réforme suédoise ne distingue pas selon les catégories socioprofessionnelles et ne prévoit pas de reconnais-

Il faut accepter de toucher à la philosophie de notre système de répartition.

L'idéal est de créer un « juste » reversement, proportionnel à l'effort de chacun.

sance particulière de la pénibilité au travail.

Derrière ce débat se cache une question délicate d'ordre éthique. La société doit-elle compenser la moindre longévité de certains, ou considérer au contraire que celle-ci résulte d'un effort insuffisant des populations concernées pour garantir leur propre santé ? Après

tout, l'espérance de vie dépend de facteurs comportementaux tels que l'obésité, l'inactivité physique, le tabagisme ou l'alcoolisme. Cependant, une étude sur données françaises, publiée l'an dernier et conduite par Florence Jusot, Sandy Tubeuf et Alain Trannoy, révèle que l'essentiel des différences d'état de santé provient de nos origines sociales, de nos conditions de vie pendant l'enfance, et donc d'une certaine forme de détermination sociale. Dans un pays comme la France, où l'ascenseur social reste bloqué, corriger ces inégalités doit être une priorité.

Comment y parvenir ? En tenant compte de manière fine de l'espérance de vie de chacun en fonction de sa catégorie socioprofessionnelle et/ou de son état de santé à l'âge de la retraite ? Le risque est que cela s'avère trop complexe, imparfait, et donc politiquement peu acceptable. Une autre piste, plus simple, consisterait à opter pour un mécanisme offrant à la fois lors du départ à la retraite une rente et un capital. Un moyen d'éviter qu'une personne à la santé fragile puisse encore se faire spolier de l'ensemble de ses cotisations retraite.

Frédéric Cherbonnier est professeur à Sciences po Toulouse.

Emmanuel Thibault est professeur à l'université de Perpignan. Ils sont tous deux chercheurs à l'École d'économie de Toulouse (TSE).